

Note SLST du 07 mai 2020.

Recommandations en l'état actuel des connaissances et susceptibles d'être révisées en fonction de l'évolution des données scientifiques et des préconisations des services de l'Etat.

En cas de réflexion pour une reprise de l'activité au sein de votre magasin, vous trouverez ci-dessous une liste de nos préconisations. **Si besoin, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.**

Préconisations pour les salariés

- ↪ Former le personnel aux risques liés au « [CORONAVIRUS COVID-19](#) »
- ↪ Sensibiliser les salariés à prendre leur température à domicile en cas de sensation fébrile. Les informer de ne pas se rendre au travail si température supérieure à 38° et/ou si symptômes évocateurs de COVID-19.
- ↪ Avant l'entrée dans le magasin (à l'ouverture) :
 - Proscrire le port de bijoux
 - Se désinfecter impérativement les mains avec du gel hydro-alcoolique.
 - Mettre un masque (masque chirurgical ou à usage non sanitaire). Cf. recommandations générales.
- ↪ Rappeler au personnel de se laver régulièrement les mains (au moins toutes les heures) à l'eau et au savon (moins de risque de dessèchement de la peau), et de bien les sécher. Positionner une affiche au-dessus du lavabo « comment se laver les mains ».
- ↪ Limiter l'accès en réserve à un seul salarié à la fois.
- ↪ Demander aux salariés de nettoyer et désinfecter régulièrement le poste de caisse (écran, clavier, scannette, anti vol, téléphone, le terminal CB, ...), avec des lingettes désinfectantes.
- ↪ Désinfecter les cabines d'essayage après chaque passage de client
- ↪ Privilégier le paiement par carte bancaire et si possible sans contact.
 - En cas de paiement en espèces, de paiement par chèque, déposer le liquide, le chèque ainsi que le ticket de paiement sur la banque (pas de remise de main à main) et désinfecter régulièrement la banque.
 - Remplacer si possible le ticket papier par un ticket électronique (SMS ou mail).
- ↪ A la caisse et dans le magasin, respecter les règles de distanciation physique préconisées. Prévoir un écran de protection fixe sur la banque ou si impossibilité, port d'un écran facial pour le salarié. Dans les deux cas, conserver le masque de protection.
- ↪ Pour les salariés directement exposés aux clients (essayage chaussures, réalisation de marquage pour ourlet, cosmétique ...) mettre à disposition un écran de protection faciale tout en conserver le port du masque de protection.

Préconisations pour l'accueil des clients

- ↪ Limiter l'accès au magasin à un nombre restreint de clients. Autant que possible respecter la préconisation de 4m²/personne « [préconisation nationale de déconfinement du ministère du travail](#) »
- ↪ Possibilité de positionner un salarié pour limiter l'accès ou mettre en place une cordelette à l'entrée du magasin.
- ↪ Laisser si possible les portes du magasin ouvertes. Sinon, prévoir que ce soient les salariés qui ouvrent les portes.
- ↪ Refuser le client porteur de gants.
- ↪ Exiger l'application de gel hydro-alcoolique avant l'entrée dans le magasin.
- ↪ Exiger le port d'un masque pour le client.

- ↳ Prévoir un sens de circulation dans le magasin si possible avec marquage au sol pour le respect des distances
- ↳ Prévoir une porte d'entrée et une porte de sortie si possible.
- ↳ Eviter les présentoirs au centre du magasin notamment si la surface est réduite. Cela pourrait favoriser le rapprochement des clients.
- ↳ Prévoir si possible l'accompagnement des clients par un/une salarié(e) pour éviter que tous les clients manipulent tous les produits (vêtements, livres, cosmétiques, ...).
- ↳ Supprimer les paniers qui permettraient le libre-service sauf si un salarié se charge de le porter et de le remplir.
- ↳ Le maquillage en magasin est déconseillé. L'application de produits de beauté doit se faire uniquement sur les mains des salariés. Ne pas parfumer les clients.
- ↳ Prévoir des distances suffisantes avec le passage du personnel au niveau des cabines d'essayage ou près des sièges pour l'essayage des chaussures.
 - Condamner peut-être certaines cabines et certains sièges (Un sur deux)
- ↳ Bloquer les rideaux des cabines d'essayage au niveau de la tringle (en position fermée). Informer les clients de manipuler le rideau avec le coude
- ↳ Inviter le client à l'application de gel hydro-alcoolique avant l'entrée en cabine.
- ↳ Limiter autant que possible le nombre d'articles en cabine ou à essayer.
- ↳ Eviter si possible l'essayage des tenues qui s'enfilent par le haut du corps.
- ↳ Inviter les clients à ne pas déposer leurs affaires personnelles sur la banque près des caisses.
- ↳ Refuser si possible les retours après achat.

Préconisations générales

- ↳ Faire respecter les 4 gestes barrières « [Affiche du ministère de la santé](#) ».
- ↳ Proscrire le port de gants sauf pour le nettoyage des sanitaires : ils donnent un faux sentiment de protection. Pour éviter les risques de contamination, les gants doivent être portés et retirés correctement « [Document INRS](#) »
- ↳ Lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou désinfection avec une solution hydro-alcoolique. Utiliser des essuie-mains jetables pour vous sécher les mains « [Document SLST](#) »
- ↳ Afficher aux endroits stratégiques du magasin (coin vestiaire, réserve, cabines d'essayage et sanitaires) les gestes barrières ainsi que les règles de bonnes pratiques concernant le lavage des mains et la mise en place du masque de protection.
- ↳ Mettre en place des solutions hydro-alcoolique à l'entrée du magasin, à la caisse, près des cabines, dans la réserve.
- ↳ Porter un masque chirurgical ou à défaut un masque UNS1 (à usage non sanitaire de type1) englobant le nez, la bouche et le menton. « [Document SLST masque chirurgical](#) » « [Document SLST masque alternatif](#) » « [Vidéo INRS](#) »
 - Le remplacer toutes les 4h ou plus tôt si trop humide ou 1 le matin et 1 l'après-midi.
 - Masques jetables à évacuer dans des poubelles dédiées (avec couvercle et ouverture au pied).
 - Se laver les mains avant mise en place et après retrait du masque.
 - Pour le masque UNS1 : le retirer et le mettre dans un sac plastique à usage unique.
 - A l'arrivée au domicile, verser le contenu du sac (masque) directement dans le tambour du lave-linge : lavage en machine avec un produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 mn à 60° C.
 - Séchage mécanique ou conventionnel suivi dans les 2 cas d'un repassage à la vapeur en évitant les caoutchoucs.

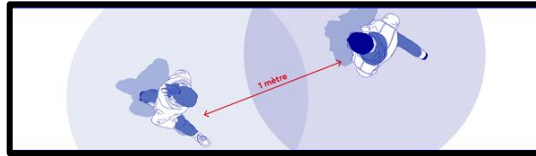
Préconisations pour la reprise d'activité

« Commerces non alimentaires »

(Habillage, chaussures, cosmétique, ...)

- Si le masque a été acheté dans le commerce et fabriqué suivant la spécification AFNOR (S76-001), se référer aux préconisations du fabricant concernant le nombre de lavages avant qu'il ne soit périmé.
- Pour les hommes recommander la taille de la barbe.

↳ Respecter la distance physique préconisée d'au moins 1 mètre. Déterminer le nombre de personnes qui peuvent être présentes en fonction de la superficie de votre magasin (idéalement 1 personne pour 4 m²)



- Dans la mesure du possible, créer un sens unique de circulation afin de limiter les croisements.
- Matérialiser au sol un marquage de distanciation (1 m minimum).

↳ A la caisse :

- Positionner un écran de protection transparent sur la banque. En cas d'impossibilité privilégier un écran de protecteur facial pour la personne à la caisse. Dans les deux cas, conserver le port du masque.

↳ Aérer le plus régulièrement possible les locaux :

- Autant que possible, laisser les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées et favoriser le renouvellement d'air.

↳ Eviter l'utilisation de la climatisation et proscrire l'utilisation de ventilateurs afin d'éviter la dispersion de particules virales.

↳ Dans les locaux communs, mettre à disposition des essuie-mains jetables avec une poubelle équipée d'un couvercle à commande au pied. Les déchets potentiellement contaminés doivent être stockés dans un double sac et mis aux ordures ménagères après 24h de stockage

- « [Affiche du ministère de la santé](#) »

↳ Mettre à disposition des lingettes désinfectantes (réserve, caisse, ...).

↳ Entretien des locaux :

- Nettoyer les surfaces de l'établissement (cabine d'essayage, ...) régulièrement en respectant les bonnes pratiques de nettoyage et désinfection « [Document SLST](#) »
- Après la fermeture, faire un nettoyage/désinfection de l'ensemble du magasin (sols, étagères, portiques, ...).
- Désinfecter et nettoyer plusieurs fois par jour les sanitaires, rampes d'escalier, tables dans la réserve, poignées de porte si elles ne peuvent restées ouvertes, les claviers et écrans tactiles des caisses, ...

↳ En tant qu'employeur, vous devez procéder à la réactualisation du Document Unique afin d'identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du virus peuvent se trouver réunies et ainsi s'assurer que toutes les mesures de prévention possibles ont été mises en place. Pour cela, vous pouvez consulter les fiches conseils métiers du ministère du travail « [Guide d'analyse des risques liés au covid 19](#) »

↳ **N'hésitez pas à consulter notre site « slst.fr » remis à jour régulièrement.**

↳ **Fiches conseils**

- « [Commerce de détail non alimentaire](#) »
- « [Vendeur conseil](#) »



Afin de garantir la sécurité de chacun face à la propagation du virus COVID-19, nous demandons à notre aimable clientèle de bien vouloir mettre en application les mesures ci-dessous :



Attendre devant l'établissement qu'un client sorte pour pouvoir entrer à votre tour



Masque obligatoire



Port des gants interdit.



Désinfection obligatoire des mains avec gel hydro-alcoolique mis à votre disposition



Respecter une distance de 1 mètre minimum entre chaque personne dans l'enceinte de l'établissement



Privilégier le paiement par carte bancaire